

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l' AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 31 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le 31 mars à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 25 mars 2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	33
Nombre de conseillers en exercice :	33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE

Jean-Luc RENAUX
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Jennifer CAURE
Sarah PIRAUX
Benjamin LECAREUX
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Brigitte FIAN
José BEAURAIN

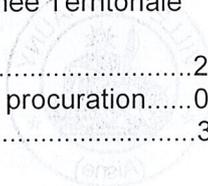
Mandat de procuration : M. IGNASZAK à M. TELATYNSKI ; Mme LEDOUX à Mme GREHAN ; M. FERGUEN à M. LAPERSONNE ; M. EL BAIED à M. LIRUSSI ; M. WATIER à M. VALLERAND ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LEFEVRE C ; M. CHAFI à M. DELFORGE ; M. GANTOIS à M. BEAURAIN.

Secrétaire de séance : Mme LACAILLE

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....25
Absents ayant donné mandat de procuration.....08
Votants.....33



Délibération 2022-69

04 - « MA BOUTIQUE A L'ESSAI » - ADHESION DE LA VILLE

La fédération des boutiques à l'essai est une association loi 1901 à but non lucratif qui vient en soutien aux collectivités pour redynamiser le commerce à travers des actions concrètes et innovantes.

Dans ce cadre, elle propose à la Ville de Chauny d'expérimenter un concept appelé « Ma boutique à l'essai ».

Ce dispositif permet notamment de redynamiser le centre-ville en encourageant l'implantation de nouveaux commerces au sein de locaux vacants, tout en renforçant son animation.

Cette opération a pour objectif de proposer à un porteur de projet, choisi par un comité de sélection, de tester son projet et son appétence au commerce pendant une période de 6 mois (renouvelable une fois). « Ma boutique à l'essai » permet ainsi, à travers la reprise d'un local commercial vacant, de bénéficier d'un accompagnement renforcé et de garanties spécifiques (bail de courte durée...). A l'issue de la période définie, le porteur de projet est amené à s'installer durablement.

La mise en place de ce concept repose sur l'implication de différents partenaires publics et privés, et une campagne de communication permet de valoriser la dynamique commerciale impulsée.

Ainsi, la fédération des boutiques à l'essai accompagne et développe l'opération « Ma boutique à l'essai » et procéder à son adhésion permet entre autre de disposer de :

- la marque « Ma boutique à l'essai »,
- la charte graphique et les différents supports de communication développés,
- les différents outils développés dans le cadre de l'opération,
- son retour d'expérience.

A titre d'information, l'adhésion à la fédération des boutiques à l'essai est de 4 000 € la première année et 1 500 € les années suivantes (hors coûts d'impression des outils de communication).

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide d'adhérer à la fédération des boutiques à l'essai,
Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents, notamment la charte « Ma boutique à l'essai ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 11/4/2022
Par délégation du Maire,
Directrice Générale Adjointe,

Sylvie LAVALLARD.



Pour extrait conforme,
Affiché le 7 avril 2022
le Maire,

Emmanuel LIEVIN.